

10 juin 2022 -15:51

Appartient à [Conseil des ministres du 10 juin 2022](#)

## Renforcement de la protection des victimes d'actes de terrorisme

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'indemnisation des victimes d'un acte de terrorisme et à l'assurance contre les dommages causés par le terrorisme.

L'avant-projet de loi vise une meilleure protection d'ensemble des victimes d'actes de terrorisme. Il instaure d'une part le régime de solidarité qui s'applique en cas d'acte de terrorisme et confirme d'autre part la couverture du terrorisme par des contrats d'assurance.

Le régime de solidarité couvre les aspects suivants :

- il vise l'indemnisation de l'intégralité des dommages corporels
- les dommages sont évalués sur la base du droit commun
- il s'applique à toutes les victimes qu'elles soient assurées ou non assurées, dès lors qu'elles ont leur résidence habituelle en Belgique
- il est financé par l'asbl TRIP et l'État belge

L'obligation de couverture du terrorisme par les contrats d'assurance est maintenue :

- sauf si une exclusion est libellée en des termes explicites et précis
- aucune exclusion ne peut être prévue en ce qui concerne une liste limitative de contrats
- cela concerne les contrats portant sur un risque belge
- le système est financé par l'assureur auprès duquel le contrat a été souscrit
- il existe une possibilité d'adhérer à l'asbl TRIP pour bénéficier d'un mécanisme de compensation

En outre, l'avant-projet de loi règle les aspects de procédure relatifs aux dommages indemnisés, à la hauteur et aux délais des indemnisations, aux règles pour introduire une déclaration et aux règles encadrant les expertises.

L'avant-projet instaure une procédure d'expertise médicale unique et organise un point de contact unique terrorisme. Ce point de contact unique fournit une première aide financière aux victimes et les oriente vers les autorités compétentes pour obtenir une assistance. Le point de contact unique vient compléter le guichet central existant pour les victimes auprès du parquet fédéral et du Fonds des victimes de la Justice.

L'avant-projet augmente substantiellement le plafond d'indemnisation en le portant à 1,7 milliard d'euros

et prévoit une indemnisation automatique intégrale des victimes pour les actes de terrorisme dont les conséquences sont inférieures à 300 millions d'euros, en vue de permettre une indemnisation plus rapide des victimes.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Dounia Boumaaza  
Porte-parole (FR)  
+32 483 85 98 20  
[dounia@teamjustitie.be](mailto:dounia@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

[bavo@debleeker.be](mailto:bavo@debleeker.be)

Nele Matthys

Porte-parole

+32 479 90 90 77

[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)